



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DE PROMOTION DE L'ACTIVITÉ TRANSMANCHE

SÉANCE DU 1^{er} JUIN 2026
PRÉ-CONVOCATION EN DATE DU 19/05/2026
CONVOCATION EN DATE DU 22/05/2026

—————
DÉLIBÉRATION N°2026/CS/06/08
—————

**AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE
APRES ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE**

—————

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Promotion de l'Activité Transmanche (SMPAT),
Vu les arrêtés préfectoraux du 19 octobre 2000 et 11 octobre 2024
Vu les articles L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
Les propositions du Président entendues
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres

Vu les articles L.1612-32 et R 1612-54 du CGCT,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4,

Vu le budget primitif 2026 du budget principal et du budget annexe, adopté le 2 mars 2026,
intégrant la reprise anticipée des résultats 2025,

Vu le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal et du budget annexe, adopté
le 1^{er} juin 2026,

Considérant que les résultats définitifs de l'exercice 2025, tels qu'arrêtés dans les comptes
financiers uniques, sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation lors du vote du
budget primitif 2026,

Considérant qu'il convient dès lors d'acter le caractère définitif de ces résultats et de confirmer leur
affectation,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

Article 1 :

De constater que les résultats définitifs de l'exercice 2025 du budget principal et du budget
annexe), tels qu'arrêtés dans les comptes financiers uniques, sont identiques à ceux repris par
anticipation lors de l'adoption du budget primitif 2026.

Article 2 :

De confirmer l'affectation des résultats telle que votée lors de l'adoption du budget primitif 2026, comme suit :

Pour le budget principal

- ↳ d'affecter l'excédent de clôture de la section de fonctionnement, d'un montant de **+153 861,51€** en recettes de fonctionnement à l'article **002 « excédent de fonctionnement reporté »**
- ↳ de constater un solde d'exécution cumulé de la section d'investissement d'un montant de **+390 534,52 €**, et de reporter ce montant en recettes d'investissement à l'article **001 «solde d'exécution positif reporté»**

Pour le budget annexe

- ↳ d'affecter l'excédent de clôture de la section d'exploitation de **+13 322 983,54€**, en recettes, à l'article **002 «excédent d'exploitation reporté»**
- ↳ de constater un solde d'exécution cumulé de la section d'investissement d'un montant de **+9 927 489,36 €** et de reporter ce montant en recettes d'investissement à l'article **001 «solde d'exécution positif reporté»**

Article 3 :

De préciser qu'aucune décision modificative n'est nécessaire, les montants affectés étant strictement conformes à ceux inscrits au budget primitif 2026.

Article 4 :

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

Nombre de votants : 15
Vote Pour : 15
Vote Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

Le Président,



Alain BAZILLE

Annexe – Affectation des résultats 2025

I - BUDGET PRINCIPAL

RESULTAT PAR SECTION

	Résultat de clôture exercice précédent 2024	EXERCICE 2025			Résultat de clôture 2025
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2025	
Section d'Investissement	+400 000,12 €	840,00 €	10 305,60 €	-9 465,60 €	+390 534,52 €
Section de Fonctionnement	+144 585,31 €	319 159,75 €	309 883,55 €	+9 276,20 €	+153 861,51 €
TOTAUX I	+544 585,43 €	319 999,75 €	320 189,15 €	-189,40 €	+544 396,03 €

Soit à inscrire au B.P. 2026 :

Article R001 Solde d'exécution positif reporté (recettes d'investissement)	+390 534,52 €
Article R002 Excédent de fonctionnement reporté (recettes de fonctionnement)	+153 861,51 €
Montant total	+544 396,03 €

II - BUDGET ANNEXE

RESULTAT PAR SECTION

	Résultat de clôture exercice précédent 2024	Exercice 2025			Résultat de clôture 2025
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2025	
Section d'Investissement	+11 634 097,26 €	6 675 870,00 €	8 382 477,90 €	-1 706 607,90 €	+9 927 489,36 €
Section d'exploitation	+11 341 829,39 €	31 768 188,48 €	29 787 034,33 €	+1 981 154,15 €	+13 322 983,54 €
TOTAUX	+22 975 926,65 €	38 444 058,48 €	38 169 512,23 €	+274 546,25 €	+23 250 472,90 €

Soit à inscrire au B.P. 2026 :

Article R001 Solde d'exécution positif reporté (recettes d'investissement)	+9 927 489,36 €
Reste à réaliser (dépenses d'investissement)	- €
Article R002 Excédent d'exploitation reporté (recettes d'exploitation)	+13 322 983,54 €
Article 1068 Autre réserves - Excédent de fonctionnement capitalisé (recettes d'investissement)	- €
Montant total	+23 250 472,90 €

III - BUDGET PRINCIPAL + BUDGET ANNEXE

	Résultat de clôture 2024	Part affectée à l'invest.	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
TOTAL I	+544 585,43 €	- €	-189,40 €	+544 396,03 €
TOTAL II	+22 975 926,65 €	- €	+274 546,25 €	+23 250 472,90 €
TOTAL I + TOTAL II	+23 520 512,08 €	- €	+274 356,85 €	+23 794 868,93 €